

PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-dix-neuvième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 3 octobre 2024 à 9 h, en présentiel et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 14 novembre 2024

Membres	Présent·e	Absent·e	Membres	Présent·e	Absent·e
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LACELLE, Christian Étudiant	X	
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante		X	LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LE GALL, Véronique Co-directrice – Module des sc. administratives	X	
BEN AMOR, Salma Professeure		X	NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur		X
BOURGON, Vincent Étudiant	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		RAMOS, Laura Étudiante		X
DÉRY, Chantal Professeure		X*	SERGEANT, Pascal Chargé de cours	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		TURGEON, Stéphanie Professeure		X*
GÉLINAS-PROULX, Andréanne Professeure	X		VANHOOREN, Romain Chargé de cours	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours	X		Siège vacant (étudiant.e)		
LABERGE, Murielle Rectrice	X		Siège vacant (étudiant.e)		
Personnes convoquées	Présent·e	Absent·e	Personne invitée	Présent·e	Absent·e
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X	-	-	-
NADON, Martine Vice-doyenne aux études	X				
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

La rectrice et présidente, madame Murielle Laberge, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 00. À la demande de la rectrice, Mme Martine Nadon, vice-doyenne aux études, assiste à la rencontre en qualité de personne convoquée.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

SUR CONSENTEMENT DES MEMBRES

2. Procès-verbal :
 - 2.1. Quatre-cent-dix-huitième réunion (5 septembre 2024)
 - 2.1.1. Adoption
 - 2.1.2. Affaires en découlant

AFFAIRES COURANTES

3. Information de la présidente
4. Octroi de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2024
5. Attribution du prix d'excellence Hubert Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours pour l'année 2024
6. Attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les personnes professeures pour l'année 2024
7. Projet de modification du Règlement des études de premier cycle
8. Projet de modification du Règlement des études de cycles supérieurs
9. Calendrier complémentaire applicable aux PÉI nouvellement admises au trimestre d'hiver 2025
10. Période d'informations et de questions
11. Dépôt de documents
 - 11.1. Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
12. Prochaine réunion (14 novembre 2024)
13. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption de l'ordre du jour

SUR CONSENTEMENT DES MEMBRES

2. Procès-verbal :

2.1. Quatre-cent-dix-huitième réunion (5 septembre 2024)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre-cent-dix-huitième réunion (5 septembre 2024), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice effectue un suivi à la suite des discussions en séance relatives au point 16, *Périodes d'informations et de questions*, lors de la quatre-cent-dix-huitième réunion de la commission des études.

Nouvelle notation

La doyenne des études a envoyé une communication aux ressources enseignantes pour clarifier certains points relatifs aux changements à venir dans le système de notation.

Service des finances

En lien avec l'attente au service des finances, le vice-recteur à l'administration et aux ressources a été avisé de la situation vécue par certains membres du personnel. Afin de minimiser les délais d'attente, des personnes-ressources du service des finances seront mises à disposition des employé·es lors des prochaines rentrées universitaires.

AFFAIRES COURANTES

2. Information de la présidente

La rectrice informe les membres des éléments suivants:

- Le bilan de la rentrée universitaire a été très positif. La rectrice félicite les services qui y ont œuvré.
- On note une croissance des effectifs de 7%. Le 2e cycle est en croissance de 22% tandis que le 3e cycle, pour sa part, atteint 11%. De plus, les nouvelles inscriptions ont augmenté de 5%.
- Le concessionnaire alimentaire au pavillon Alexandre-Taché est accueilli favorablement par la population universitaire, laquelle utilise ce service sur une base régulière.
- Une commission des études spéciale dédiée au renouvellement du mandat de la rectrice est prévue pour le 2 décembre, en après-midi.

- À l'occasion de la consultation pour le poste de chef·fe d'établissement, la rectrice invite les membres de la communauté à exercer leur droit de vote et souligne l'importance d'exercer ce droit démocratique.

4. Octroi de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2024 (À huis clos)

Le Mérite étudiant a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouvelles diplômées et de nouveaux diplômés de l'UQO qui, pendant leurs années à l'Université, ont fait preuve d'un engagement soutenu dans la vie universitaire et/ou d'une grande implication auprès des collectivités externes tout en maintenant un dossier scolaire de grande qualité.

À la suite du lancement de la période de candidature par le Secrétariat général au printemps 2024, aucun dossier n'a été soumis. Dans les circonstances, la direction a souhaité demander une dérogation à certains critères de sélection précisés à la Politique relative aux prix et distinctions afin de pouvoir proposer à ce prix une personne étudiante dont l'engagement et l'implication envers l'UQO revêtissent un caractère proprement exceptionnel. Compte tenu des délais impartis et de l'ajustement du processus de sélection, le comité de sélection n'a pas été convoqué pour évaluation.

Sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, la commission des études est invitée à attribuer le prix du Mérite étudiant 2024.

L'étudiant Christian Lacelle quitte la séance (9h15)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3383 concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice (sous embargo jusqu'au dévoilement du nom de la personne récipiendaire).

L'étudiant Christian Lacelle réintègre la séance (9h20)

5. Attribution du prix d'excellence Hubert Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours pour l'année 2024 (À huis clos)

La politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours soit décerné en 2024.

Conformément au processus, à l'hiver 2024, les personnes chargées de cours ont été invitées à soumettre leur candidature. À la suite de cet appel, aucune candidature n'a été soumise. Dans les circonstances, la direction a tout de même souhaité aller de l'avant avec la remise de ce prix considérant l'importance de souligner publiquement la contribution des personnes chargées de cours à la formation des personnes étudiantes. En concertation avec le Centre de soutien en innovation et pédagogie universitaire (CSIPU), une personne chargée de cours a été identifiée pour son engagement actif et son appréciation remarquable par les personnes étudiantes. Compte tenu des délais impartis et de l'ajustement du processus de sélection, le comité de sélection n'a pas été convoqué pour évaluation.

Sur invitation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, la personne chargée de cours a été conviée à soumettre un dossier, lequel est soumis aujourd'hui à l'attention de la

commission des études pour recommandation à l'attribution du prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours pour l'année 2024.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3384 concernant l'attribution du prix d'excellence Hubert Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice (sous embargo jusqu'au dévoilement du nom de la personne récipiendaire).

6. Attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les personnes professeures pour l'année 2024 (À huis clos)

La politique relative aux prix et distinctions de l'Université du Québec en Outaouais prévoit qu'un prix d'excellence en enseignement pour les personnes professeures soit décerné en 2024.

Conformément au processus, à l'hiver 2024, les professeures et professeurs ont été invités à soumettre leur candidature au prix Christian-Melançon au plus tard le 1er juin 2024. À la suite de cet appel, aucune candidature n'a été soumise dans les délais requis à l'exception d'une seule, reçue hors délais. Considérant l'importance de reconnaître l'excellence en enseignement chez les personnes professeures, la direction a souhaité malgré tout soumettre ce dossier pour recommandation. Compte tenu des délais impartis et de l'ajustement du processus de sélection, le comité de sélection n'a pas été convoqué pour évaluation.

Sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, la commission des études est invitée à attribuer le prix d'excellence Christiane-Melançon 2024.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3385 concernant l'attribution du prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les personnes professeures pour l'année 2024; laquelle est jointe en appendice (sous embargo jusqu'au dévoilement du nom de la personne récipiendaire).

7. Projet de modification du Règlement des études de premier cycle

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du Règlement des études de premier cycle.

Des travaux sont en cours afin de réviser et d'harmoniser le Règlement des études de premier cycle et le Règlement des études de cycles supérieurs, lesquels devraient se terminer au cours de l'automne. Toutefois, certaines modifications au Règlement des études de premier cycle ont été jugées prioritaires, notamment :

- la modification des conditions d'admission sur la base des études universitaires et sur la base de l'expérience pour permettre plus de flexibilité dans l'analyse des demandes d'admission et s'arrimer avec les exigences des universités concurrentes;
- l'ajout d'un article concernant la fraude lors de l'admission;

- l'ajout d'un article concernant la fraude lors d'une demande de reconnaissance des acquis et des compétences.

La rectrice informe les membres que, jusqu'à présent, les modifications ont été réalisées au cas par cas. Une consultation sur les changements adoptés et à venir est prévue pour obtenir l'avis des groupes consultés. La doyenne précise que la consultation est prévue pour fin octobre.

Concernant le dépôt d'une demande de reconnaissance des acquis qui doit être soumise avant la fin du premier trimestre d'inscription au programme, un membre constate que le délai alloué actuellement est court. La doyenne études répond que cet élément va faire partie des modifications proposées dans la refonte du Règlement, soit: l'ajout d'un trimestre à la demande de reconnaissance des acquis.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3386 concernant le projet de modification du Règlement des études de premier cycle; laquelle est jointe en appendice.

8. Projet de modification du Règlement des études de cycles supérieurs

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du Règlement des études de cycles supérieurs.

Des travaux sont en cours afin de réviser et d'harmoniser le Règlement des études de premier cycle et le Règlement des études de cycles supérieurs, lesquels devraient se terminer au cours de l'automne. Toutefois, certaines modifications au Règlement des études de cycles supérieurs ont été jugées prioritaires, notamment :

- l'ajout d'un article concernant la fraude lors d'une demande de reconnaissance des acquis et des compétences ;
- le retrait de la mention d'inscription « en évaluation ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3387 concernant le projet de modification du Règlement des études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

9. Calendrier complémentaire applicable aux PÉI nouvellement admises au trimestre d'hiver 2025

Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration l'adoption d'un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2024-2025 applicable aux personnes étudiantes internationales nouvellement admises au trimestre d'hiver 2025.

À l'automne 2024, l'université a modifié ses processus internes d'inscriptions des personnes étudiantes internationales (PÉI) afin d'automatiser un travail. Dans ce contexte, un groupe de travail interne a développé des stratégies d'accueil spécifiques aux personnes étudiantes internationales et de soutien aux services impliqués dans leur arrivée en grand nombre. Parmi les mesures ciblées, l'inscription en ligne des PÉI nouvellement admises, qui jusqu'à maintenant se faisait uniquement en personne, a été devancée dans le calendrier. Parmi les autres mesures déployées, le paiement de frais de scolarité des PÉI fut devancé, mais uniquement pour les nouvelles admissions à l'université et non pas pour les PÉI en situation de réinscription. Ces nouveaux processus ont permis l'inscription en amont, une meilleure planification de l'offre de cours et un meilleur accompagnement des services aux étudiants dans l'accueil et l'intégration des nouvelles personnes étudiantes internationales.

Cette mesure sera appliquée encore pour le trimestre d'hiver 2025.

Il est donc nécessaire d'adopter un calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2024-2025 applicable aux personnes étudiantes internationales nouvellement admises au trimestre d'hiver 2025. Le calendrier universitaire 2024-2025 préalablement adopté demeure quant à lui inchangé.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CE-3388 concernant le calendrier complémentaire applicable aux PÉI nouvellement admises au trimestre d'hiver 2025; laquelle est jointe en appendice.

10. Période d'informations et de questions

Restrictions budgétaires

Un membre a relevé dans l'actualité une annonce concernant une série de restrictions budgétaires imposées aux universités de la part du gouvernement provincial. La rectrice répond que les discussions avec le gouvernement ont été infructueuses jusqu'à présent. Les représentations et dialogues devront cependant se poursuivre. Pour le moment, l'utilisation des fonds consolidés est privilégiée pour réaliser les projets à venir.

Étudiants internationaux

Concernant les étudiants internationaux, un membre se questionne sur l'impact des plafonds annoncés par le gouvernement. La rectrice répond que davantage d'information sera donnée à la prochaine commission des études.

Tour cycliste de Gatineau

Un membre considère que les messages avisant la communauté universitaire de l'impact du Tour cycliste de Gatineau sur les accès à l'UQO ont été envoyés tardivement. La rectrice prend bonne note de ce point et s'engage à faire les vérifications nécessaires.

Modalités d'enseignement

Un membre déplore l'impossibilité de planifier la tenue d'examens en présentiel lorsque les cours sont dispensés à distance. De plus, cette décision a été prise sans que les ressources enseignantes n'aient été consultées. La rectrice reconnaît qu'il faut répondre au besoin de consultation à cet effet. De plus amples informations seront communiquées lors de la prochaine commission des études.

11. Dépôt de documents

11.1. **Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes**

12. Prochaine réunion (14 novembre 2024)

13. Clôture de la séance

Original signé par :

Original signé par :

La présidente d'assemblée

La secrétaire générale